



GUIDE MEDICAL

الألعاب الإفريقية

JEUX AFRICAINS
AFRICAN GAMES
JOGOS AFRICANOS

RABAT 2019
19 - 31 AOÛT



الألعاب الإفريقية
JEUX AFRICAINS
AFRICAN GAMES
JOGOS AFRICANOS

RABAT 2019
19 - 31 AOÛT

W E L C O M E A F R I C A



SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU LE GLORIFIE,

**“Nous sommes, en effet, une nation qui aime le sport et qui se mobilise massivement et unanimement pour encourager et porter aux nues ses héros.....
La pratique sportive devient, de nos jours, un des droits fondamentaux de l'Homme.**

Il est donc nécessaire d'en élargir l'accès aux hommes et aux femmes de toutes les franges de la société - sans distinction aucune -, aux régions et zones défavorisées et aux personnes à besoins spécifiques. Le sport est, à ce titre, un levier fort de développement humain, d'inclusion, de cohésion sociale et de lutte contre la misère, l'exclusion et la marginalisation. ”

Message adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI aux participants aux assises nationales du sport qui se sont déroulées à Skhirat, le Vendredi 24 octobre 2008



SOMMAIRE

01	PRÉAMBULE	09	07	STRUCTURES HOSPITALIÈRES DE RÉFÉRENCE	24
02	COMMISSION MÉDICALE	11	08	DISPOSITIF DE VEILLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE	27
03	OBJECTIFS	13	8.1	Hygiène environnementale	28
04	VISA SANITAIRE AU MAROC	15	8.1.1	Hygiène des locaux	28
05	STRUCTURES DES UNITÉS MÉDICALES	17	8.1.2	Contrôle des aliments	28
5.1	Unité médicale au niveau des aéroports	18	8.1.3	Gestion des déchets	29
5.2	Unité médicale au niveau des sites	18	8.1.4	Lutte contre les vecteurs de nuisance et des maladies	29
5.2.1	Compétition et entraînement	18	8.2	Couverture des risques de santé publique	29
5.2.2	Les villages des jeux	20	8.2.1	Dispositif de veille et de sécurité sanitaires au niveau des aéroports	29
5.2.3	Les hôtels	21	8.2.2	Dispositif de veille et de sécurité sanitaires au niveau des villes désignées	29
5.2.4	Lieux des cérémonies d'ouverture et de clôture	21	8.3	Structures de Veille et de Sécurité Sanitaires	30
5.2.5	Unité médicale des spectateurs	21	09	COUVERTURE D'ASSURANCE	31
06	TRANSPORT SANITAIRE	22	10	MÉDECINS DES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES : RÈGLEMENT ET PROCÉDURES	33
			11	IMPORTATION DES MÉDICAMENTS ET MATÉRIEL MÉDICAL	37

01 | PRÉAMBULE



Le présent guide médical est élaboré par la commission médicale du COJAR dans le but d'informer toutes les délégations et leurs staffs médicaux impliqués dans les Jeux Africains Rabat 2019 sur les prestations médicales dédiées à cet effet, tout en mettant en réseau les acteurs concernés.

Ainsi, le dispositif de la couverture sanitaire de cet événement est organisé conformément aux normes et standards relatifs aux prestations de prise en charge des urgences médicales, de la médecine curative et de santé publique.

Il prévoit, pour les situations nécessitant des soins particuliers, des transports sanitaires médicalisés vers des structures sanitaires spécialisées, assurant une prise en charge aux normes hospitalo-universitaires.

Aussi, le dispositif de couverture des risques de santé publique mobilise des moyens humains et logistiques pour assurer des actions de veille sanitaire, de prévention, de détection précoce et de riposte orientées contre toute menace à la sécurité sanitaire des participants.



02 | COMMISSION
MÉDICALE



RESPONSABLES DE LA COUVERTURE MÉDICO-SANITAIRE

- Monsieur le Ministre de la Santé
- Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sport
- Directeur des Jeux Africains Rabat 2019

MANAGERS ET SUPERVISEURS

- Responsable du COJAR
- Responsable du Ministre de la Santé
- Responsable de la Gendarmerie Royale
- Responsable de la Protection Civile
- Responsable de l'Office National Des Aéroports
- Responsable de l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires

COORDONNATEURS AU NIVEAU DE LA VILLE DE RABAT

- Directeur Régional du Ministère de la Santé, Rabat Kenitra
 - Délégué du Ministère de la Santé à Rabat
 - Délégué du Ministère de la Santé à Khemisset
 - Délégué du Ministère de la Santé à Salé
 - Délégué du Ministère de la Santé à Kenitra
 - Responsable du SAMU01 Rabat
- Responsable du contrôle de santé aux Frontières Aéroport Rabat - Salé

COORDONNATEURS AU NIVEAU DE LA VILLE DE CASABLANCA

- Directrice Régionale du Ministère de la Santé, Casablanca Settat
 - Délégué du Ministère de la Santé à Casablanca Anfa,
 - Délégué du Ministère de la Santé à El Jadida
 - Responsable du SAMU02 Casablanca
- Responsable du contrôle de santé aux Frontières Aéroport Mohammed V Casablanca

03 | OBJECTIFS



LES SERVICES MÉDICAUX DU COJAR POUR LES 12^{ÈMES} JEUX AFRICAINS RABAT 2019 OFFRENT UN PACKAGE DE SOINS QUI RÉPOND AUX PRINCIPES FONDAMENTAUX SUIVANTS :

- Fournir un service médical pour un événement de cette nature concernant les athlètes, les juges, les arbitres, les médias, le corps sécuritaire, les visiteurs, les bénévoles et tous les individus et les groupes accrédités ;
- Offrir un service de médecine du sport et de traumatologie de qualité aux athlètes participants ;
- Promouvoir les habitudes sanitaires correspondant à la pratique sportive, plus précisément l'installation d'unités médicales et sanitaires sur les sites d'entraînement, les sites de compétitions, les villages des athlètes et les hôtels, fournissant ainsi une couverture sanitaire pour les athlètes, les dirigeants et leurs staffs, les médias, les bénévoles, les spectateurs, etc.

Ce service fournit les soins médicaux de premiers secours, la réanimation cardiorespiratoire de base, le transport médicalisé en ambulance ainsi que la réponse aux besoins en examen diagnostic complémentaire nécessaire, un traitement médical ou chirurgical par des spécialistes et le cas échéant une hospitalisation.

- Mettre en œuvre des mesures de prévention et de contrôle sanitaire.
- Superviser l'alimentation et la qualité nutritionnelle des repas pour les athlètes participants.



04 | VISA SANITAIRE
AU MAROC



LE VOYAGE AU MAROC N'EXPOSE À AUCUN RISQUE SANITAIRE PARTICULIER, AUCUNE MALADIE NE SÉVIT ACTUELLEMENT A L'ÉTAT ÉPIDÉMIQUE AU MAROC.

Le document « INTERNATIONAL TRAVEL AND HEALTH » publié par l'OMS le 15 Novembre 2018 , en application du nouveau règlement sanitaire international (RSI 2005) note que la vaccination contre la fièvre jaune n'est pas recommandée

pour les voyageurs se rendant au Maroc. Il faut néanmoins être à jour pour ses vaccinations (universelles) recommandées pour tout le monde : le tétanos, la polio, la coqueluche, la diphtérie et l'hépatite B.

PAR AILLEURS, AUCUNE PRÉCAUTION N'EST À PRENDRE AVANT, PENDANT ET APRÈS LE VOYAGE.



05

STRUCTURE
DES UNITÉS
MÉDICALES



LES SERVICES MÉDICAUX DU COJAR SONT ORGANISÉS EN TERMES DE STRUCTURES ET DE RESPONSABILITÉS AUTOUR DE TROIS GRANDS DOMAINES DE LA SANTÉ :

- ASSISTANCE MÉDICALE AUX ATHLÈTES ET AU PERSONNEL ACCRÉDITÉ ;
- SERVICE TERRITORIAL D'URGENCE ;
- SANTÉ PUBLIQUE.

La période de fonctionnement des services médicaux du COJAR sera du 12/08/2019 au 03/09/2019.

5.1 UNITÉ MÉDICALE AU NIVEAU DES AÉROPORTS :

En plus des équipes de contrôle sanitaire, la couverture sanitaire est assurée pendant les périodes d'arrivée et de départ, des participants (spectateurs, joueurs, staff des équipes, VVIP, VIP etc..) au niveau de l'aéroport Mohammed V de Casablanca et celui de Rabat-Salé.

Cette couverture permettra une veille sanitaire et une prise en charge sur place pour les soins urgents. En cas de problème de santé nécessitant une investigation ou une hospitalisation, le transport sanitaire sera assuré par une ambulance médicalisée permettant une continuité de soins.

5.2 UNITÉ MÉDICALE AU NIVEAU DES SITES :

5.2.1 Compétition et entraînement :

Les unités médicales, au niveau des sites de compétition, fourniront sur place des services médicaux et des services d'urgence et d'ambulance, aux personnes accréditées qui sont autorisées à pénétrer dans ces zones.

Si jugé nécessaire par les médecins sur place, les blessés ou les malades doivent être transportés en ambulance vers les hôpitaux de référence pour diagnostic et traitement.



Seront affectés au niveau de ces unités médicales, un médecin spécialiste en médecine du sport (au niveau des sites de compétitions), un infirmier et un kinésithérapeute du sport ainsi que du personnel bénévole du Croissant Rouge. Une ambulance médicalisée est disponible sur les lieux.

Tout soin d'urgence ayant lieu sur la zone de compétition sera sous la responsabilité de l'équipe médicale des Jeux, en concertation avec les équipes médicales des CNO qui eux pourront soigner sur place toute blessure mineure des athlètes de leur délégation. Le COJAR pourra porter assistance à toute équipe ne disposant pas de personnel médical sur la zone de compétition.

Pour les sports nautiques, le service médical du COJAR fournira une assistance selon la forme requise par les normes internationales de la sécurité. Une hydroambulance équipée du matériel nécessaire (ou bien munie de tout

l'équipement nécessaire) nécessaire avec à bord un médecin, un infirmier et le personnel de sauvetage.

Les unités médicales des sites de compétition fournissent des prestations médicales une heure avant la compétition, pendant la compétition et une heure après la fin de la compétition.

Les ambulances seront disponibles sur les lieux ou à proximité des lieux en fonction des différents types et tailles d'événements pour fournir des soins de premiers secours.

Chaque site d'entraînement a une assistance sanitaire destinée aux athlètes, aux officiels des équipes et toute autre personne qui pourrait être présente sur le site d'entraînement.

Des soins d'urgence sont disponibles et en cas de besoin en soins hospitaliers urgents, les patients sont transportés aux hôpitaux de référence et cliniques conventionnées.



5.2.2 Villages des Jeux :

Les services médicaux et sanitaires sont répartis dans différents sites d'hébergements.

En effet, chaque site abritera un bloc médical afin de fournir une assistance médicale aux athlètes et membres de la communauté qui demeurent au niveau de ce site.

Les services sont offerts entre 07 h 00 et 23 h 00, sept jours par semaine, avec un service d'urgence fonctionnant 24 h/24.

Au niveau du village des Jeux où sont logés la plupart des athlètes, une clinique des jeux est installée sur place avec des médecins, des kinésithérapeutes et des infirmiers.

Cette clinique dispose de :

- Un service de médecine générale et de médecine du sport.
- Un service de physio kinésithérapie
- Pour les physiothérapeutes du COJAR, des emplacements pour les massages sont disponibles sur réservation.

- Une unité de soins d'urgence avec le matériel de réanimation cardio-pulmonaire de base.
- Une pharmacie avec un pharmacien responsable.

Une ambulance médicalisée assure une liaison avec l'hôpital de référence et le service des urgences.

Une équipe de bénévoles du COJAR est nommée pour des fonctions de soutien, ainsi ils apportent un appui dans les domaines d'accueil, d'administration, d'interprétation et d'accompagnement.



5.2.3 Hôtels :

Des soins d'urgence sont assurés pour les personnes accréditées résidant aux hôtels. Une assistance médicale est assurée par un médecin, un infirmier, technicien ambulancier/chauffeur et une ambulance.

5.2.4 Lieux des cérémonies d'ouverture et de clôture :

L'unité médicale lors des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux fournit sur place des services médicaux aux personnes accréditées, au stand des spectateurs, à la zone des médias, la zone de rassemblement des athlètes, au secteur des spectateurs, au stade et à la zone d'attente pour les interprètes.

Si nécessaire, les blessés sont transportés aux hôpitaux de référence pour diagnostic et traitement.

5.2.5 Unité médicale des spectateurs :

Les unités médicales des spectateurs offrent des soins d'urgence et d'ambulance aux spectateurs dans les lieux qui leur sont réservés.

Après les soins prodigués sur place, les blessés ou les malades, si jugés nécessaires par les médecins du COJAR, doivent être transportés en ambulance aux hôpitaux de référence pour diagnostic et traitement.

L'unité médicale des spectateurs fournit ses services une heure et demi avant la compétition, pendant la compétition et une heure après la fin de la compétition.





06 | TRANSPORT
SANITAIRE

Ces transports sont assurés par des ambulances garantissant une continuité de soins durant le transport.

En cas de blessure d'une personne accréditée du CNO, le COJAR fournira l'assistance nécessaire à la personne blessée pour être transportée dans son propre pays.





07

STRUCTURES
HOSPITALIÈRES
DE RÉFÉRENCE

Selon l'emplacement des lieux, le COJAR a désigné plusieurs structures hospitalières pendant la période des Jeux.

Des zones d'accueil réservées aux Jeux sont mises en place dans les hôpitaux de référence qui fournissent des soins d'urgence, des consultations spécialisées, des radiographies, des bilans et des services hospitaliers nécessaires pour divers patients.

Les structures hospitalières assurent un accès aux soins 24H/24 et 7J/7, ces structures

publiques sont disponibles pour accueillir les patients du COJAR orientés par la régulation médicale.

Toute personne qui se rend dans ces structures hospitalières en cas d'urgence pour un diagnostic ou un traitement spécial, doit présenter son accréditation avec la fiche de liaison délivrée par le médecin du COJAR, sinon elle ne pourrait pas bénéficier des services des structures hospitalières de référence.



LES HÔPITAUX ET CLINIQUES DE RÉFÉRENCE DES JEUX AFRICAINS 2019

VILLE	CLINIQUE ET / OU HÔPITAL
RABAT	CHU Ibn Sina Hôpital Cheikh Zaid Clinique cardio-vasculaire Amal Rajae
CASABLANCA	CHU Ibn Rochd Hôpital Cheikh Khalifa
MOHAMMADIA	Centre Hospitalier Provincial Clinique Anfa
EL JADIDA	Centre Hospitalier Provincial Clinique Mazagan



08

DISPOSITIF
DE VEILLE
ET SÉCURITÉ
SANITAIRE



EN VERTU DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SANITAIRE INTERNATIONAL (RSI 2005), LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ, EN COLLABORATION AVEC SES PARTENAIRES, MET EN PLACE UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE DE VEILLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRES DESTINÉ À PRÉVENIR, DÉTECTER PRÉCOCEMENT ET ASSURER UNE RIPOSTE ADÉQUATE CONTRE LES RISQUES SANITAIRES LIÉS:

- AUX MALADIES TRANSMISSIBLES À POTENTIEL ÉPIDÉMIQUE ;
- AUX ÉVÈNEMENTS INHABITUELS DE SANTÉ ;
- AUX ALIMENTS, À L'EAU ET À L'ENVIRONNEMENT

8.1 HYGIÈNE ENVIRONNEMENTALE :

8.1.1 Hygiène des locaux :

Les services compétents des commissions techniques interministérielles élaborent un plan de surveillance et de contrôle de l'hygiène des installations sportives et des sites d'hébergements des athlètes, y compris l'investigation microbiologique et traitement des canalisations au niveau des sites d'hébergement afin de prévenir la légionellose.

8.1.2 Contrôle des aliments :

L'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA) veille sur la conformité des directives du plan nutritionnel conçu pour assurer une alimentation correcte et saine, au profit des résidents des villages, en prenant en compte certains aspects tel que la traçabilité des produits alimentaires , la distribution , le stockage , la préparation des aliments et les zones de service, aussi bien pour les services alimentaires fournis par le COJAR que pour les vendeurs ambulants de repas autour des installations sportives.



Par ailleurs, le ministère de la Santé veille de près à la salubrité des eaux destinées à l'alimentation humaine et à l'innocuité des denrées alimentaires et des repas desservis.

8.1.3 Gestion des déchets :

Des contrôles et des surveillances spéciales sont également appliqués aux déchets médicaux, potentiellement infectieux, aux installations générales de drainage et des eaux résiduelles, ainsi qu'à l'emplacement des réservoirs pour déchets selon les prérogatives de chaque département afin d'assurer les conditions requises de collecte des déchets et le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement liquide.

8.1.4 Lutte contre les vecteurs de nuisance et des maladies :

La collaboration multisectorielle permet de lutter contre les vecteurs de nuisances et des maladies grâce à une gestion intégrée de lutte antivectorielle.

8.2 COUVERTURE DES RISQUES DE SANTÉ PUBLIQUE :

8.2.1 Dispositif de veille et de sécurité sanitaires au niveau des aéroports :

La couverture des risques de santé publique aux points d'entrée est assurée au niveau des aéroports internationaux de Casablanca et de Rabat-Salé. Les équipes de contrôle sanitaire

aux frontières (CSF) sont déployées tout au long des arrivées et départs des participants aux jeux africains 2019.

Ces équipes assurent :

- La veille et la surveillance épidémiologiques avec notification des maladies à déclaration obligatoire ;
- L'évaluation médicale de tout cas suspect en provenance de zones touchées par des épidémies ;
- Le transport sécurisé des voyageurs présentant des signes de maladies infectieuses à germe hautement pathogène vers des structures de prise en charge dédiées ;
- Le conseil aux voyageurs en provenance des pays touchés par des épidémies (Maladie à virus Zika, Maladie à virus Ebola, ...).

8.2.2 Dispositif de veille et de sécurité sanitaires au niveau des villes désignées :

Un dispositif de veille, de surveillance épidémiologique et de riposte contre les urgences de santé publique est mis en place avec :

- Positionnement des équipes d'intervention rapide 24H/24 ;
- Surveillance épidémiologique "active" des maladies à potentiel épidémique et notification immédiate de tout événement de santé inhabituel à travers ce qui suit :



- Mise en place d'un système de surveillance épidémiologique syndromique des diarrhées, des syndromes respiratoires, des syndromes fébriles et syndromes hémorragiques ;
 - Renforcement des activités de diagnostic des infections à germes hautement pathogènes ;
1. Déploiement des chambres mobiles d'isolement à pression négative ;
 2. Déploiement d'ambulances et de moyens de transport répondant aux normes de biosécurité et de bio sûreté.

8.3 STRUCTURES DE VEILLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRES :

Plusieurs départements sont impliqués d'une façon directe ou indirecte dans la veille et la sécurité sanitaire, à savoir :

- Direction de l'épidémiologie et de lutte contre les maladies, chargée du pilotage et de la coordination des plans nationaux de veille et de riposte contre les urgences de santé publique :
 - › Institut National d'Hygiène disposant de laboratoires de référence des maladies infectieuses ;
 - › Centre Anti Poison et de Pharmacovigilance du Maroc (Centre Collaborateur de l'OMS pour la Pharmacovigilance) ;
 - › Centre National de Radioprotection (CNRP) : Centre de formation agréé

par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) et acteur important de la sûreté radiologique au niveau national ;

- Centre de virologie, de maladies infectieuses et tropicales de l'hôpital militaire d'instruction Mohammed V à Rabat ;
- Centre d'isolement et de prise en charge des infections à germes contagieux hautement pathogènes de l'hôpital Moulay Youssef à Casablanca ;
- Institut Pasteur du Maroc disposant de laboratoires répondant aux normes internationales de biosécurité de niveau 3 ;
- Laboratoire de recherche et d'analyses médicales de la fraternelle de la Gendarmerie Royale ;
- Laboratoire National de Contrôle des Médicaments disposant du Label qualité "ISO17025" décerné par la Direction Européenne de qualité du médicament ;
- Direction des Hôpitaux et des Soins Ambulatoires via le Centre National de Transfusion Sanguine assure la disponibilité des produits sanguins conformément aux normes internationales avec un système d'assurance qualité installé au niveau de tous les Centres Régionaux de Transfusion sanguine.



09 | COUVERTURE
D'ASSURANCE



LE COJAR CONTRACTE UNE POLICE D' ASSURANCE AU PROFIT DES :

- JOUEURS ET ATHLÈTES PARTICIPANTS ;
- ENCADRANTS ;
- STAFFS TECHNIQUES ACCOMPAGNANTS ;
- BÉNÉVOLES.
- OFFICIELS

Les prestations de l'assurance objet des Jeux Africains Rabat 2019 seront valables pour la période du 05 Juillet au 05 Septembre. En effet, au titre de cette couverture, le titulaire couvrira les blessures, les accidents, survenus sur les

lieux des aéroports, sites d'hébergements, de compétitions et d'entraînements, et lors du transport, ainsi que le transport à la clinique ou l'hôpital de référence, l'hospitalisation et décès.



10

MÉDECINS DES
COMITÉS NATIONAUX
OLYMPIQUES :
RÈGLEMENT
ET PROCÉDURES



Tout le staff médical accompagnant les délégations des CNO doit être déclaré sur la liste du staff médical du CNO, cette liste doit être adressée au COJAR avant le 15 juin 2019 par courrier électronique à l'adresse suivante : med@jar2019.ma.

Du 12 août au 03 septembre 2019, les médecins des CNO seront autorisés à exercer la médecine et à traiter les membres de leurs délégations, à condition d'avoir fait une demande d'enregistrement temporaire et d'avoir été approuvés par l'autorité Marocaine concernée.

Ainsi, les médecins des équipes doivent s'enregistrer par l'intermédiaire de leurs respectifs CNO compétents en remplissant les formulaires d'enregistrement des médecins (en anglais et en français) et les envoyer avec une copie certifiée conforme de leur autorisation d'exercer dans leur pays, et une copie certifiée conforme du diplôme du doctorat en médecine générale et/ou de médecine du sport, avant le 15 juin 2019.

Les médecins qui omettront de signaler leur présence au COJAR et/de fournir une copie de leur autorisation de pratiquer dans leur pays ne pourront pas être accrédités comme médecins du CNO.

Afin de réduire les temps administratifs pour l'enregistrement, le COJAR met à la disposition

sur le site officiel des Jeux les formulaires nécessaires à tous les CNO à remplir, signer et renvoyer par courrier électronique l'adresse suivante : med@jar2019.ma.

Après avoir terminé l'enregistrement, les médecins de l'équipe reconnus seront en mesure de fournir des services médicaux généraux pour les membres de leur propre délégation. Ils pourront également traiter les membres des autres délégations après une autorisation écrite au préalable.

Les médecins du CNO pourront émettre des ordonnances du COJAR et utiliser les médicaments au niveau de la pharmacie du COJAR.

Le COJAR n'assume aucune responsabilité quant aux services médicaux fournis par les médecins de l'équipe du CNO.

Les autres membres du personnel médical des CNO (dont les physiothérapeutes et les infirmiers) n'auront pas besoin de s'enregistrer auprès des autorités Marocaines pour traiter les membres de leurs délégations.

Dans les cas où il est nécessaire qu'un membre de la délégation du CNO soit transporté à un hôpital ou une clinique, le médecin du CNO pourra accompagner le patient et discuter de la prise en charge thérapeutique avec l'équipe médicale de l'hôpital.



LA LISTE DU STAFF MEDICAL DU CNO

CNO :

	NOM	PRÉNOM	PROFESSION	SPÉCIALITÉ	N° DU PASSEPORT

Veuillez signer et renvoyer ce formulaire par courrier électronique : med@jar2019.ma avant le 15 juin 2019.

Signature
du Chef de mission :



INFORMATION DE CONTACT DU MÉDECIN DU CNO POUR LA 12^{ÈME} ÉDITION DES JEUX AFRICAINS RABAT 2019

C'est un principe fondamental du Comité d'Organisation des Jeux Africains Rabat 2019, de s'assurer que tous les médecins du CNO reçoivent les informations les plus exactes et actualisées possibles.

Par conséquent, les CNO sont priés de désigner officiellement leur médecins au sein de leur organisation et d'envoyer ses détails par courrier électronique à l'adresse suivante : med@jar2019.ma avant le 15 juin 2019.

MÉDECINS DU CNO POUR LES JEUX AFRICAINS RABAT2019	
CNO	
Mme/Mlle/Mr	
Nom	
Prénom	
Numéro de passeport	
Spécialité médicale	
Année du diplôme	
Expérience précédente	
E- mail	
Téléphone/ mobile	
Adresse	
Langue Préférée (anglais ou français)	

Merci de noter que seules des copies certifiées conformes de l'autorisation d'exercer dans le pays natal et du doctorat en médecine générale et/ou de médecine du sport, sont requises pour l'enregistrement dans l'une des trois langues : anglais, français ou portugais. Les traductions

dans l'une des trois langues sont acceptées mais doivent être accompagnées d'une copie du document original.

Je soussigné, en tant que président du CNO et/ ou secrétaire général et/ou chef de mission que les informations suivantes sont exactes.

Nom/prénom (en majuscules) :

Signature du président/secrétaire général/ chef de mission du CNO

Date et lieu :



11

IMPORTATION
DES MÉDICAMENTS
ET DU MATÉRIEL
MÉDICAL



Les membres de la délégation du CNO peuvent apporter au Maroc des médicaments pour leur usage personnel sans obligation de déclaration à la Douane. Il est recommandé aux passagers voyageant avec leurs médicaments d'emmener avec eux une ordonnance rédigée par un médecin.

Pour les médicaments et/ou matériels dédiés aux membres du CNO ou d'autres CNO avec lesquels ils ont signé un accord, les CNO devront consulter le site officiel des Jeux pour télécharger et remplir le formulaire de demande d'entrée de médicaments et/ou de matériel médical (en anglais, français) et de l'envoyer par courrier électronique sur l'adresse suivante : med@jar2019.ma avant le 15 juin 2019.

Les listes des médicaments doivent préciser, pour chaque produit, les contenus en termes de principes actifs, leurs principales composantes, leurs noms commerciaux, la quantité en produit en unités et la concentration des substances.

Tous les produits médicaux, cosmétiques, et alimentaires doivent avoir leur emballage d'origine et être clairement étiquetés dans leur emballage jusqu'à leur utilisation.

Les athlètes qui ont besoin d'apporter leurs propres médicaments doivent présenter la documentation nécessaire et, le cas échéant, l'autorisation à l'usage à des fins thérapeutiques, conformément au code mondial antidopage.

Le COJAR n'est pas responsable du stockage des produits importés par les CNO.

Tout CNO devra assumer l'entière responsabilité pour toute perte ou dommage de tout l'équipement et d'autres biens que le personnel médical du CNO a apporté aux lieux du COJAR.

Les médecins du CNO doivent conserver une copie de la liste des médicaments et du matériel médical (en anglais et en français) pour l'inspection des autorités sanitaires.



FORME DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

VEUILLEZ SIGNER ET RENVOYER CE FORMULAIRE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE : med@jar2019.ma

CNO :

NOM :

DATE :

Importation médicament :

Bagage collectif

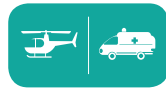
	SPECIALITÉ PHARMACEUTIQUE	(DÉNOMINATION COMMUNE INTERNATIONALE DCI)	FORME GALLÉNIQUE
01			
02			
03			
04			
05			
06			
07			
08			
09			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			

SIGNATURE CNO :





ALLO
CHIKAYA ASSIHA
080 100 53 53



ALLO
SAMU
141



ALLO VEILLE
EPIDÉMIOLOGIQUE
080 100 47 47

ALLO INTOXICATION
080 100 01 80
0537 68 64 64

POMPIERS
150

INSTITUT PASTEUR
À CASABLANCA
+212 (0)522 43 44 50

GARES ONCF
CENTRE D'APPEL
08 01 00 36 37

POLICE
190

INSTITUT NATIONAL
D'HYGIÈNE À RABAT
+212 (0)537 77 19 02

RAM
08 90 00 08 00

GENDARMERIE
ROYALE
177

CENTRE DE RELATION
DE L'ONSSA
+212 (0)537 77 19 02

AIR FRANCE
08 90 20 18 18

URGENCES MÉDICALES
DU SAMU AU MAROC
141

CENTRE ANTI POISON ET DE
PHARMACOVIGILANCE À RABAT
080 100 01 80

AÉROPORT
MOHAMMED V CASABLANCA
+212 (0)522 43 58 50

AÉROPORT
DE RABAT- SALÉ
+212 (0)537

LE 112 UNIQUEMENT À PARTIR D'UN GSM ;
CE NUMÉRO VOUS MET EN CONTACT AVEC LE 177 (GR)
EN ZONE RURALE OU AVEC LE 190 (POLICE) SI ON EST EN ZONE URBAINE.



